

LES AMÉNAGEMENTS DU TEMPS DE TRAVAIL

Pour concilier besoins des usagers et conditions de travail des professionnels, l'organisation du travail au sein des établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social peut s'avérer complexe. Cette organisation du travail est intrinsèquement liée aux aménagements du temps de travail. Ainsi, ces aménagements peuvent-ils contribuer à

optimiser le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Les responsables des structures adhérant à la FEHAP doivent prendre en compte le droit du travail, notamment la loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, les dispositions de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 ainsi que les accords de branche.

A l'issue de cette formation, les participants disposeront des éléments pour penser la planification du travail au regard des spécificités et missions de leur structure tout en assurant la continuité de l'activité. Ils pourront aussi préparer les négociations sur les aménagements du temps de travail.

OBJECTIFS

- Perfectionner les connaissances législatives et conventionnelles concernant la durée et les aménagements du travail
- S'approprier les mécanismes juridiques et les dispositifs qui sous-tendent l'organisation du travail
- Analyser différentes modalités d'aménagement du temps de travail

CONTENU

Le cadre réglementaire

Les dispositions de la CCN 51

Les accords de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée non lucrative Des lois Aubry à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013

La hiérarchie des normes

Le socle protecteur : durée du travail et temps de repos

La notion de travail effectif

La sauvegarde de la santé du salarié : les durées maximales de travail et les temps de repos

La mise en place des astreintes

Les dispositions spécifiques au temps partiel

L'organisation du travail : concilier les nécessités de l'activité, les droits des salariés et leurs conditions de travail

Les contraintes d'organisation du travail selon les types de structures et les besoins des usagers accueillis et accompagnés : continuité de service, domicile/établissement, nuit, etc.

Les leviers : les anciens modes d'aménagement du temps de travail, la répartition du temps de travail sur tout ou partie de l'année, les conventions de forfait, etc.

L'actualisation de l'aménagement du temps de travail : dialogue social, révision des accords antérieurs, etc.

 SESSION 1 17 & 18 mars 2016	JANVIER
	FÉVRIER
	MARS
	AVRIL
	MAI
	JUIN
	JUILLET
	AOÛT
	SEPTEMBRE
	OCTOBRE
	NOVEMBRE
	DÉCEMBRE

SESSION 2
10 & 11 octobre 2016

 **Paris**

 **632 €**
par personne

 **2 jours**

 **01 53 98 95 03**

 **formation@fehapp.fr**

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Responsables des ressources humaines
- Cadres intermédiaires
- Cadres administratifs
- Assistants ressources humaines

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques : perfectionnement des connaissances
- échanges et analyses d'expériences
- études de cas

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail
- Avocats spécialisés en droit du travail et CCN 51

